

Pour faire cette opération, il sera bon d'être garni avec de la toile, des gants de peau de mouton et un masque de fil d'archal, afin d'éviter les piqûres.

**Choses et autres.**

*L'agriculture, premier besoin de l'homme.*—Les premiers besoins de l'homme donnèrent naissance à l'agriculture, à cette science bienfaisante, qui grandit et marcha avec la civilisation, et qui ne cessera de grandir et de marcher avec elle, aussi longtemps que l'homme saura en reconnaître les précieux avantages.

*L'instruction agricole et le travail manuel.*—Soit ignorance, soit préjugés, on ne voit dans l'agriculture, la première, la plus étendue, la plus importante, la plus positive, la plus noble de toutes les sciences, que le travail manuel de l'homme des champs; suivant un très grand nombre de cultivateurs, dans le sillon plus ou moins mal tracé, réside toute la science agricole: ce n'est cependant que la partie brute de féconder la terre. Cependant, en agriculture, il est des connaissances spéciales d'un ordre plus élevé. Il appartient à nos gouvernants, aux hommes instruits et à tous ceux qui sont placés dans des conditions favorables au point de vue des connaissances agricoles théorique et pratique, de donner à l'agriculture l'essor qui lui est nécessaire, dans l'intérêt du bien-être de l'humanité et dans celui de la prospérité d'un pays.

Apprendre aux hommes, à ses concitoyens, à trouver le bien-être sur le sol de l'héritage, est un moyen de s'acquitter dignement envers la société, d'obtenir ses suffrages et son estime, d'acquiescer même des titres honorables, tout en servant ses intérêts particuliers.

L'ignorance des peuples, assez souvent la négligence des gouvernements, parfois une fausse économie, sont les seules causes des souffrances, des maux qui pèsent sur l'agriculture.

*L'ordre et la propreté.*—L'ordre et la propreté doivent être le luxe du cultivateur: dans les champs, à la maison et dans tous les bâtiments de la ferme. Dans l'ordre et la propreté, le pauvre colon même trouve un adoucissement à ses pénibles travaux.

L'ordre donne l'amour du travail, la source du pain quotidien.

La propreté fait haïr les haillons de la misère, la paresse et tous les vices qu'elle engendre.

**RECETTES**

*Procédés pour nettoyer l'argenterie.*

Faire une pâte avec de l'eau et de la suie bien tamisée; avec cette pâte, frotter l'argenterie, la rincer et la passer ensuite à sec dans le blanc d'Espagne.

Voici un autre procédé: Faire une lessive de savon dans laquelle on fera dissoudre un peu d'alun; laver bien l'argenterie avec une brosse fine dans cette lessive, la frotter ensuite avec du blanc d'Espagne et bien essuyer les pièces.

*Nettoyer les objets en cuivre dorés ou non dorés.*

Frotter d'abord avec force l'objet à nettoyer avec de l'osaille ou l'intérieur d'un citron, laver la pièce, la bien essuyer et la frotter avec du blanc d'Espagne. Si les objets en cuivre à nettoyer sont couverts de cire ou de suif, on les fera préalablement tremper dans l'eau bouillante.

*Procédé pour nettoyer le fer.*

Faire une pâte liquide avec de la brique pulvérisée et du vinaigre, couvrir de cette pâte un papier dit papier de verre, frotter fort, sécher avec du blanc d'Espagne, et essuyer. Le fer est alors aussi propre, aussi clair que possible.

**A VENDRE**

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS-BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC,  
District de Rimouski.

COUR DE CIRCUIT.

No. 2341.

Dame FLORA DAMOUR, de la paroisse de St Simon, veuve de feu Magloire Danjou, en son vivant, marchand, du même lieu, en sa qualité de Tutrice d'héritage édue en justice suivant Tutelle homologuée enregistrée à Jean-Magloire, Charles, Joséphine, Emélie et Aglaé Danjou, tous enfants mineurs issus du mariage du dit Magloire Danjou et de la dite Flora Damour,

Demanderesse,

vs.

FERDINAND GAGNON, ci-devant de la paroisse de St-Simon, cultivateur et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Le vingt septième jour d'avril 1885,

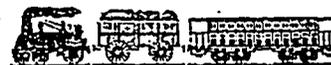
Devant le Greffier en vacance.

Il est ordonné, sur requête de la Demanderesse, par F. F. Rouleau, écrl., son Procureur, et vu qu'il appert du rapport de J. George Pelletier, un des huissiers de ce District, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pu être assigné en la dite paroisse de St Simon vu qu'il a quitté son domicile dans la Province de Québec où il a laissé des biens immobiliers, que lui, Défendeur, soit notifié par un avis à être inséré deux fois en langue française dans le papier-nouvelles la Gazette des Campagnes, publié à Ste Anne de la Pointe, et dans le papier-nouvelles The Saturday Budget, publié en la cité de Québec, de comparaitre et répondre à l'action de la Demanderesse sous deux mois de la dernière insertion du dit avis et que faute par lui de ce faire il soit permis à la Demanderesse de procéder à Jugement comme dans une cause par défaut.

LETENDRE & CHAMBERLAND,

G. C. C.

7 mai 1885.



**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., novembre 1882